



MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
EN CHARGE DE LA PROTECTION  
DIRECTION DE LA SANTÉ

# RECOMMANDATIONS ISOLEMENT EN CAS DE COVID - 18/07/2022



## POSITIF COVID SYMPTÔMATIQUE

Isolement pendant **5 jours**

- Poursuivre l'isolement jusqu'à 7 jours si les symptômes persistent (sortie d'isolement après 48h sans symptômes)
- Si le dernier rappel vaccinal dâte de moins de 6 mois : possibilité de lever l'isolement dès 48h après la fin des symptômes
- Respect strict des mesures barrières\* pendant 1 semaine après l'isolement



## DANS TOUS LES CAS

Informez votre entourage proche et la collectivité (classe, garderie, colonie ... pour les enfants)

**SUJET CONTACT ÉTROIT :**  
pas d'isolement nécessaire,  
port du masque chirurgical ou  
«grand public» systématique



## POSITIF COVID ASYMPTÔMATIQUE

**Pas d'isolement** recommandé  
sous réserve du **respect strict  
des mesures barrières\***  
pendant **1 semaine**

## \*MESURES BARRIÈRES

- Port du masque (dispensation de 50 masques chirurgicaux en pharmacie sur prescription médicale)
- Repas pris sans autre personne à proximité
- Aération des locaux (10 minutes minimum toutes les heures)
- Lavage des mains ou frictions par soluté hydro-alcoolique fréquents (après repas, toilettes, en entrant et sortant des lieux publics etc.)
- Limitation des interactions sociales et distanciation physique d'un mètre minimum
- Privilégier le télétravail
- Éviter les transports en commun, les lieux fréquentés et les lieux clos sans aération

**Pour tout problème médical : consultez votre médecin traitant.  
En cas de difficultés respiratoires, d'essoufflement : appelez le 15.**

Site de la Direction de la santé : <https://www.service-public.pf/dsp/>